



CHARTRES  
DE BRETAGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 2 mars 2026

#### **DELIBERATION N°34/2026**

**Finances – Syndicat Intercommunaux pour la Restauration et Musique et Danse  
Jean Wiener - Participations aux charges administratives et techniques de la ville  
pour l'année 2026**

**L'an deux Mil vingt-six, le 2 mars**, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20h00

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 18**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3**

**Absent(e)s : 1**

**Votants : 21**

**Présent.e.s (18) :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel

**Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (3) :**

Mme BONNET Catherine donne pouvoir à Mme KOUBA Maryline

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à M. LE BORGNE David

Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à Mme GLAZIOU Hélène

**Absent.e.s (1) :**

Mme BOSSARD Anne-Laure

**Secrétaire de séance :** Mme VANNIER Véronique

La séance est levée à 22h45

## **DEL34/2026 (7.6) : Finances – Syndicat Intercommunaux pour la Restauration et Musique et Danse Jean Wiener - Participations aux charges administratives et techniques de la ville pour l'année 2026**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par délibération n° 40/2025 du 19 mai 2025, le Conseil municipal a fixé les modalités de participations des Syndicats Intercommunaux pour la Restauration et Musique et Danse Jean Wiener aux charges administratives de la ville pour l'année 2026.

Pour 2026, il est proposé de maintenir le montant des forfaits relatifs :

- Au secrétariat des syndicats de **2 300 €**,
- A la mise à disposition des bureaux, matériels et logiciels de **2 800 €**.

Pour rappel, les frais d'affranchissement pris en charge par la ville sont inclus dans ces montants forfaitaires.

Les autres modalités de participation sont :

- Pour la gestion budgétaire et comptable :
  - o Pour le Syndicat Intercommunal pour la Restauration : la répartition de la charge salariale de l'agent en charge de ces missions est calculée sur la base de 30 % de son salaire annuel,
  - o Pour le Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener : la répartition de la charge salariale de l'agent en charge de ces missions est définie en fonction du nombre de mandats et de titres émis en 2026 (exception faite des mandats liés au traitement des salaires, intégrés dans la gestion des ressources humaines). Toutefois, le temps de travail inhérent aux mandats d'investissement étant plus conséquent, le nombre de ces mandats pris en compte est majoré par un coefficient de 1,5.
- Pour la gestion des ressources humaines, les participations sont fixées en fonction du nombre d'emplois permanents, en équivalent temps plein, présents au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Pour les réparations techniques, le service « Bâtiment » du pôle « Ressources Techniques » intervient à la demande des syndicats. La participation est fixée en fonction du nombre d'heures réalisées en 2025 pour ces travaux, multiplié par le coût horaire fixé par délibération du Conseil municipal.

Les participations du Syndicat Intercommunal pour la Restauration et du Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener pour l'année 2026, sont déterminées comme suit :

Les données en jaune sont en cours de consolidation

<b>Syndicat Intercommunal pour la Restauration</b>					
Charges de personnel					
Mission	Référence	Fonction des agents	Nombre	Equivalent temps plein	Montant
Gestion budgétaire et comptable	%	Comptable du S.I.R.	1	30 %	11 314,01 €
Gestion des Ressources Humaines	Nombre d'agents permanents en ETP au 01/01/2025	Agents du service « Ressources Humaines »	3	3,9 %	5 220,51 €
Prestations techniques d'entretien	Nombre d'heures	Technique	6h00		226,20 €
Gestion administrative (secrétariat affecté au Comité)	Forfait	Agent administratif			2 300,00 €
Total Charges de personnel					<b>19 060,72 €</b>
Autres charges					
Bureaux, matériels, logiciels	Forfait				2 800,00 €
Total Autres charges					<b>2 800,00 €</b>
<b>TOTAL Participation du S.I.R.</b>					<b>21 860,72 €</b>

Participation en 2025 = 29 732,38 €

<b>Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener</b>				
Charges de personnel				
Mission	Référence	Fonction des agents	Equivalent temps plein	Montant
Gestion budgétaire et comptable	Nombre de mandats et titres 2024	Comptable	10 %	4 382,20 €
Gestion des ressources humaines	Nombre d'agents permanents en ETP au 01/01/2025	Agents du service « Ressources Humaines »	8 %	12 974,60 €
Gestion administrative (secrétariat affecté au Comité)	Forfait	Agent administratif		2 300,00 €
Total Charges de personnel				<b>19 656,80 €</b>
Autres charges				
Bureaux, matériels, logiciels	Forfait			2 800,00 €
Total Autres charges				<b>2 800,00 €</b>
<b>TOTAL Participation du S.I.M.D.</b>				<b>22 456,80 €</b>

Participation en 2024 = 30 275,41 €

Pour rappel, la participation de la Résidence de la Poterie (EPHAD – Foyer de Vie) est également déterminée par l'application des dispositions de la convention en date du 9 décembre 2019.

**Ceci exposé**

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administration Générale - Finances réunie le 10 février 2026.

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- **Approuve les modalités de participations du Syndicat Intercommunal pour la Restauration et du Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener pour l'année 2026, comme présentées,**
- **Autorise Monsieur le Maire à mandater les participations du Syndicat Intercommunal pour la Restauration (SIR) et du Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener (SIMD) pour l'année 2026 soit respectivement 21 860,72 € pour le SIR et 22 456,80 € pour le SIMD.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Véronique VANNIER